

Date de convocation
et d'affichage:

11/03/2025

Nombre de délégués :

En exercice :	30
Présents :	17
Pouvoirs :	00
Votants :	16

L'an deux mil vingt-cinq,
Le vingt-sept mars à 20 heures 30,
Le Conseil Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Courtomer, en séance ordinaire, sous la présidence de M. RILLET Rémy, Président.

Etaient présents : PERRIAT Jacques, BAUCHERON Thierry, SIMON Frédéric, SCHAEFER Claude, FOURNET Hervé, BRETON Jean, AUCLAIR Catherine, LIGER Eric, suppléant de DIAZ Ramon, BERTHELOT Sébastien, CAPPELAERE Marc, CASTEL Guillaume, DROUET Martial, EDON Michel, HESLOIN Patrice, ARNAULT Odile, LOISON Thierry

Absents excusés : DUTHEIL Stéphanie, DUFAY Pierre, RATTIER François, JAMES Eric, HOORELBECKE Laurence, MOUETTE Marie-Paule, GLORIA Fabrice, LEFEVRE Dominique, GIRARD Pascal

Absents : HESLOIN Vincent, GOBBILLE Laure, WERQUIN-QUESNEY Isabelle, LEVERRIER Christiane

Mme AUCLAIR Catherine a été élue secrétaire de séance.

Décision 20250327-14

Objet : Vote du Compte administratif 2024 – SMAEP de Moulins la Marche.

Conformément à l'article L 2121-4 du CGCT, le Président quitte la séance au moment du vote du compte administratif. Le comité syndical siège alors sous la présidence de Thierry BAUCHERON.

1-Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement

Résultats reportés 2023	359 277.45 €
Dépenses de l'exercice	70 138.76 €
Recettes de l'exercice	108 112.11 €
Résultat de l'exercice	37 973.35 €
Résultat de clôture 2024	397 250.80 €

Section d'investissement

Résultat de clôture 2023	7 501.65 €
Dépenses de l'exercice	116 157.46 €
Recettes de l'exercice	112 834.69 €
Résultat de l'exercice	-3 322.77 €
Résultat de clôture 2024	4 178.88 €

Restes à réaliser

Dépenses d'investissement	16 189.00 €
Recette d'investissement	31 183.00 €
Solde des restes à réaliser	14 994.00 €

2-Constata les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4-Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le président,

Rémy RILLET

Accusé de réception en préfecture
06/04/2025 10:26:44
Date de télétransmission : 15/04/2025
Date de réception préfecture : 15/04/2025

SMAEP GÂPRÉE MOULINS

4 Route du Tertre

61390 LE CHALANGE